



Accord de Pêches et de Partenariat UE-MAURITANIE 2008-2012

Liste non-exhaustive de projets réalisés ou en cours sur fonds de l'appui sectoriel entre 2008 et 2012

Le Protocole de l'Accord de Partenariat de Pêche 2008-2012 entre l'UE et la Mauritanie a retenu 65 M€ d'appui sectoriel que l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre au profit du développement du secteur des pêches. En pratique, l'UE a versé annuellement la contrepartie financière dans laquelle une tranche a été réservée par les autorités budgétaires aux institutions clés du Ministère des Pêches pour (i) mener leurs missions (surveillance, recherche, sanitaire, formation) et mettre en œuvre un plan d'actions sous forme de projets. Sur l'enveloppe globale, l'UE a dédié 1 M€ chaque année pour appuyer le Parc National du Banc d'Arguin, l'une des principales aires marines protégées côtières d'Afrique de l'ouest, zone nourricière pour de nombreuses espèces halieutiques.

I - PROJETS REALISÉS ENTRE 2008 ET 2012

1.1 Surveillance et contrôle en mer de la ZEE mauritanienne

La **Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM)** a été la principale institution bénéficiaire de l'appui sectoriel sur la période 2008-2012 qui a financé 100 % de son budget d'investissements et en partie son fonctionnement, permettant de réaliser notamment les activités suivantes :

- Assurances annuelles navires (notamment patrouilleurs *Abba*, *Arguin*, *Yaghoub Ragel*) ;
- Acquisition de matériels (pièces de rechange pour stations radar et bateaux) ;
- Carénage du patrouilleur ARGUIN ;
- Acquisition de 4 vedettes portuaires ;
- Sorties en mer et ravitaillement des unités de surveillance (carburant/huile, etc) ;
- Contribution au fonctionnement de la DSPCM (notamment sur les ressources humaines) ;
- Contribution de la Mauritanie à la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) ;

De plus, l'Etat a assuré le dispositif de surveillance et sauvetage maritime consistant en un corps institutionnel de personnes, son équipement (postes d'intervention, moyens, etc), et sorties lors d'incidents ou campagnes de sensibilisation.



1.2 Recherche scientifique

L'Etat a octroyé sur fonds de l'appui sectoriel le budget annuel de l'**Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches (IMROP)**. Parmi les actions menées :

- Campagnes d'évaluation des stocks continus (y.i démersales) et appuis aux observateurs ;
- Mise en œuvre de programmes de recherche pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des principales espèces ;
- Acquisition de matériels de laboratoires de chimie, de matériels de pêche (filets de pêche, etc), de véhicules pour les centres de Nouadhibou et Nouakchott ;
- Appuis à la mise en œuvre du plan "poulpe" (convention IMROP/Direction de l'Aménagement et de la Recherche Océanographique), etc.



1.3 Mise aux normes des services portuaires mauritaniens

L'appui sectoriel a permis de financer de nombreuses infrastructures de taille moyenne, tandis que les grands projets – qui représentent l'enjeu de la Stratégie nationale des pêches 2008-2012 de l'Etat et donc de l'appui sectoriel de l'UE – sont encore en cours de passation ou de mise en œuvre (patrouilleur hauturier, chantier naval de pêche côtière, débarcadères de pêche artisanale - cf. point II en page 4). Les principales actions et infrastructures réalisées sont, par entité portuaire :

- **Amélioration du Port artisanal de Nouakchott** (dit "Marché aux poissons") : 2 fabriques de glace de 10 tonnes chacune avec chambre froide de 60 tonnes, bassin de 60 M³ d'eau avec borne fontaine, poste de santé, 96 kiosques suivant les normes de sécurité et d'hygiène, dallage du domaine et dispositif d'éclairage solaire, aménagement d'un parking moderne, véhicule de transport du personnel, acquisition de matériels de manutention (chariots caisses, ..), construction/équipement de centres de distribution de poisson dans le pays, etc.



- **Amélioration du Port artisanal de Nouadhibou** (dit "Etablissement de la baie du repos") : 1 fabrique de glace, 1 poste de santé, 1 halle pour la consommation locale du poisson, 1 château d'eau de mer, latrines publiques, éclairage solaire, dispositif anti-incendie, dallage ..



- **Amélioration du Port industriel de Nouadhibou** (dit "Port Autonome de Nouadhibou") : construction (fin de chantier) de la nouvelle direction générale, bathymétries de la baie de Nouadhibou dans le cadre du projet d'enlèvement des épaves (projet de 28,8 M€ sur fonds STABEX de l'UE).



1.4 Inspection sanitaire

L'appui sectoriel a permis d'accompagner la mise en place de l'Office national de l'inspection sanitaire des pêches et de l'aquaculture (**ONISPA**) en finançant l'intégralité de son budget d'investissements concentré sur deux principaux axes d'activités :

- *Appui à l'inspection sanitaire* : formations et stages du personnel, études techniques, renforcement de la sécurisation des certificats sanitaires, élaboration d'un cahier de charges pour l'étude et la mise en place du système d'information de l'inspection sanitaire (base de données), acquisition de 2 véhicules 4x4 (inspections sur le littoral) et 2 minibus de transport du personnel, acquisition de matériels de bureaux/informatiques, etc ;



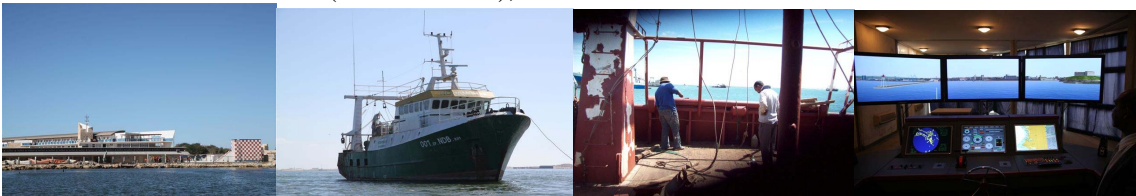
- Appui à l'accréditation des laboratoires aux normes ISO 17025 : équipements et matériels de laboratoires (notamment HPLC, four à moufle, étuves bactériologiques, distillateur d'azote, etc), expertises et calibrages des équipements des laboratoires, etc ;

Parmi les activités : évaluations de routine et approfondies au niveau des usines et navires, analyse d'échantillons d'eau prélevés et analyses physico-chimiques et bactériologiques, octroi des certificats sanitaires (toutes destinations confondues), etc.



1.5 Formation maritime et emplois en Mauritanie

- Appuis à l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP) : appuis à la tenue des cycles de formation (complet/partiel) pour tous corps de métier, carénage du navire-école *Nouamghar* (certification jusqu'en avril 2013 du Bureau Veritas), acquisition d'un simulateur de pêche de haute technologie, entretien des équipements/simulateurs, etc ;
- Formation de plus de 200 femmes sur les techniques de transformation et 70 apprentis pêcheurs par le Centre d'animation sociale à l'apprentissage des métiers de la pêche artisanale et côtière (CASAMPAC), etc.



- Renforcement de la Direction régionale maritime (DRM) à Nouadhibou, chargée de la gestion de l'emploi des marins : réhabilitation de la direction, bureaux, base de données. Le **Protocole UE-RIM a généré sur 2008-2012 l'emploi de plus de 1000 personnes par an**, en grande partie des marins employés directement par la flotte UE.



1.6 Appuis à la pêche artisanale

Les appuis dédiés au développement de la pêche artisanale et côtière se sont concrétisés par de multiples actions précitées (fabriques de glace, unités de dessalement, points de distribution, renforcement des capacités financières de communautés de pêche artisanale et de mutuelles de crédits et d'épargnes, etc), mais celles d'envergures sont en cours (patrouilleur hauturier, chantier naval de pêche côtière, débarcadères de pêche artisanale - cf. point II plus bas en page 4).

1.7 Renforcement de capacité institutionnelle du Ministère des Pêches

- Construction d'un bâtiment du Ministère des Pêches, lieu de tenue des Commissions Mixtes/négociations UE-RIM, ainsi que de toutes grandes réunions du Ministère ;
- Réalisation d'études (ex : adéquation entre formation et emploi, etc) ;
- Acquisition d'équipements de bureaux et informatiques et ;



- Mise en place d'une batterie d'indicateurs de gouvernance permettant de mesurer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle (à relancer dans le cadre de l'inclusion du secteur pêches à l'initiative ITIE pour la transparence).



1.8 Protection de l'environnement marin et côtier de Mauritanie

- Travaux de nettoyage fréquents du littoral et sensibilisation à sa préservation ;
- Appui de 1 M € par an au Parc National du Banc d'Arguin dont (i) 50 % dédiés à un Fonds fiduciaire (BacoMab) nouvellement créé, reconnu d'utilité publique (opérationnel en 2013 sur base de ses intérêts générés) et (ii) 50 % à travers le budget de l'Etat dédiés aux actions/projets de conservation, de protection et de surveillance terrestre/maritime) (ex : acquisitions de vedettes maritimes, quads, etc), de recherche, de services sociaux de base (construction d'un poste de santé, de salles de classes/ cantines scolaires/latrines, acquisition d'une ambulance tout terrain et d'un camion citerne pour approvisionner en eau les villages, électrification solaire) ou encore d'actions socioculturelles, etc. Enfin, l'appui sectoriel de l'UE a permis à l'Etat de devenir pour la première fois en 30 ans d'existence du Parc son premier contributeur, devant les traditionnels bailleurs et fondations étrangères.



II - PROJETS PROGRAMMÉS ET DANS LE PIPE-LINE APRÈS LE 31/07/2012

Au 31/07/2012, il a été constaté techniquement l'existence d'un reliquat de 25 M € sur les fonds de l'appui sectoriel 2008-2012 déjà versés par l'UE à la Mauritanie. Au-delà des dépenses d'investissements récurrentes qui vont être prises en charge en 2012 sur ce reliquat au profit des institutions clés pour l'exercice de leurs missions (surveillance, recherche, inspection sanitaire, formation, services portuaires), plusieurs grands projets sont soit en cours soit en voie de passation de marchés (relativement longue par rapport à la voie traditionnelle de financements/passation par un bailleur externe). Les projets les plus significatifs sont les suivants:

- Construction (en voie d'achèvement) d'un patrouilleur hauturier de 65 mètres (coût : 10 M €) dont 50 % est pris en charge par l'appui sectoriel de l'UE ;
- Construction d'un chantier naval de pêche côtière avec 100 embarcations côtières pontées de moins de 14 mètres (chantier lancé début 2012) ;
- Construction d'un premier débarcadère de pêche artisanale sur la côte Sud (PK 144) suivi d'un second sur l'un des autres pôles de développement aménagés (études et passation de marchés encore en cours).

D'autres projets ont également été prévus par la Mauritanie. L'UE reste en attente de leur confirmation via le plan d'utilisation final du reliquat : construction d'un réseau d'adduction d'eau au niveau des pôles de développement, alimentation en eau de 3 pôles de développement (à partir du réseau Aftout Es-saheli), construction d'une station d'épuration des eaux usées pour le réseau d'assainissement, bitumage du domaine du Port artisanal de Nouadhibou et dragage de la baie, etc.